31e Lot. — Une Pipe valeur 15 fr., de la maison GUINEBAUD, *Au Sultan*, 52, rue Nationale.

En Février et en Mars, les lots seront les mêmes qu'en Janvier. Pour les autres mois de l'année, le nombre et la nature des lots pourront être modifiés. Mais chaque mois sera tirée

UNE OBLIGATION DE 100 Francs

DE LA VILLE DE BRUXELLES

Tirage de la Tombola

Le tirage d'un des lots de la liste mensuelle aura lieu chaque soir à six heures précises, la semaine, et à onze heures le dimanche, dans les bureaux du *Réveil du Nord*, 44, rue de Béthune, à Lille. Il sera d'abord procédé au tirage au sort du numéro gagnant, puis au tirage du lot gagné parmi les lots inscrits sur la liste du mois. Le lot gagné et le numéro gagnant seront affichés pendant toute la journée du lendemain dans le Hall du *Réveil du Nord* et dans les bureaux de l'*Egalité*, et seront PUBLIES EGALEMENT LE LENDEMAIN PAR LE *Réveil du Nord* et l'*Egalité* de Roubaix-Tourcoing. Ils seront indiqués gratuitement par tous nos vendeurs aux personnes qui leur en feraient la demande.

Chaque jour il sera également extrait de l'urne *dix numéros* qui seront affichés et publiés dans les mêmes conditions.

Les possesseurs des calendriers portant ces numéros devront se faire connaître dans la huitaine, à l'administration du journal.

Le 30 Juin 1902, entre tous les propriétaires connus des numéros ainsi sortis, sera tiré au sort un gros lot de MILLE FRANCS EN ESPECES.

Livraison des Lots

Tout porteur d'un calendrier gagnant un lot devra, pour réclamer son lot présenter son calendrier tout entier. Les numéros détachés du calendrier ne seront pas admis.

Les lots gagnés du 1er au 10 de chaque mois devront être réclamés avant le 20 du mois ; ceux gagnés du 10 au 20 devront l'être avant la fin du mois ; ceux gagnés du 20 à la fin du mois devront être réclamés avant le 10 du mois suivant. Tous les lots non réclamés dans ces délais seront considérés comme non gagnés et ils seront tirés de nouveau dans des conditions à fixer par l'administration, *jusqu'à ce qu'ils soient réclamés par les calendriers gagnants*.

Afin de démontrer la sincérité de la tombola, tout gagnant devra signer un reçu de son lot, et la publication du nom des gagnants sera faite périodiquement dans les colonnes du *Réveil* et de l'*Egalité*.

Les calendriers gagnants seront remis à leurs possesseurs et participeront aux tirages jusqu'à la fin de l'année. Un calendrier pourra donc gagner plusieurs lots.

Demain

Nous paraîtrons à

SIX PAGES

ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Vendredi 3 janvier 1902, 13 nivôse an 110 de la République, 3e jour de l'année, 13e jour de l'hiver, 24e jour de la lune.

Lever du soleil à 7 h. 56 ; coucher à 4 h. 13.

Lever de la lune à 1 h. 49 matin ; coucher à midi 7.

Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 1 minute sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 2 janvier.

Baromètre à 2 heures du soir : 757 mm (variable).

Baisse depuis la veille : 11 mm.

Thermomètre à 6 heures du matin : 7° au-dessus de 0 ; à 3 heures de l'après-midi : 11° au-dessus.

Etat du ciel : Nuageux.

Direction et force du vent : Ouest, faible.

Pluie tombée depuis 24 heures : 7 mm.

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries ou les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

Nominations étranges

POUR LA RÉACTION

Nos lecteurs savent à la suite de quelles circonstances, l'emploi de receveur des établissements charitables de Roubaix est devenu vacant. Nous n'y reviendrons pas.

Les commissions administratives des hospices et du bureau de bienfaisance ayant demandé et obtenu que les recettes des deux établissements soient distinctes à l'avenir, M. le Préfet du Nord, par arrêté en date du 28 décembre, a nommé :

1° M. Désiré Descamps, « archiviste bibliothécaire des hospices », à l'emploi de receveur des hospices ;

2° M. Alfred Damez, « commis de perception », à l'emploi de receveur du bureau de *bienfaisance*.

Ces deux nominations constituent un insolent défi aux républicains.

M. Descamps est connu pour ses opinions réactionnaires et cléricales.

M. Damez, inexactement qualifié de « commis de perception », est en réalité un des collaborateurs réguliers et appointés du *Journal de Roubaix*, qui vomit matin et soir l'outrage et l'injure sur le gouvernement que M. le préfet Vincent devrait servir et défendre.

Des républicains, qui ne sont point des socialistes, mais qui ont la haine de la calotte et des réactionnaires mal ralliés, avaient, nous dit-on, essayé de mettre M. Vincent en garde et de lui signaler l'étrangeté des nominations que MM. Reboux et Cie exigeaient de lui.

Pour se dispenser de répondre aux républicains loyaux — et naïfs — qui s'adressaient ainsi à lui, M. Vincent s'est refusé à les recevoir. C'est simple et de mauvais goût, pourrions-nous dire si nous ne savions que M. Vincent n'a d'oreilles que pour les réactionnaires, chez qui la table est abondante et la cave bien meublée.

Quand il livrait les emplois aux réactionnaires, M. Laurenceau avait cette excuse de satisfaire Méline ou Barthou. M. Vincent ne cherche, lui, qu'à satisfaire son ventre.

C'est moins propre — et voilà tout.

DOUBLE BUT

En exigeant des candidats de l'U. S. et P. qu'ils subventionnent les écoles congréganistes, les cléricaux poursuivent deux buts :

1° Un but d'intérêt politique et social : ruiner les écoles laïques et remettre aux flamidiens le soin exclusif d'élever les enfants du peuple ;

2° Un but d'intérêt personnel et privé : se dispenser à l'avenir de soutenir de leurs deniers les écoles flamidiennes. Ces messieurs sont fatigués de payer de leurs poches et ils préfèrent que leurs « œuvres » soient entretenues par les contribuables.

Le travailleur payera. Il est fait pour ça, et c'est uniquement pour qu'il continue de payer que M. Motte a combattu la suppression de l'octroi.

L'octroi en 1901

L'octroi a produit en 1901, 2,395,025 francs 80 centimes ; ce chiffre est celui des recettes brutes.

En 1900, il avait produit 2,788,944 francs 73 centimes.

Il y a donc une différence en moins de 393,918 francs 93 centimes.

Cette différence a été causée pour partie par le dégrèvement partiel sur les boissons hygiéniques appliqué à dater du 1er juillet.

Ce dégrèvement a amené les diminutions de perception suivantes :

Sur les vins, une diminution de 26,370 fr. 80 c. ;

Sur les eaux minérales, une diminution de 3,547 fr. 95 ;

Sur les bières, une diminution de 189,351 fr. 90 ;

Sur les cidres, une diminution de 38 fr. 83.

Mais, d'autre part, le droit sur l'alcool pur ayant été élevé à 60 fr. à l'hectolitre, on a perçu en plus, de ce chef, 78,966 fr.

L'application du dégrèvement imposé par la loi du 28 décembre 1897, n'a donc amené qu'une diminution de recettes de 140,344 fr. 48.

Les droits d'abri qui avaient produit 132,678 fr. 32 c. en 1900, ont produit en 1901 128,549 fr. 98, soit 4,128 fr. 34 c. en plus.

La diminution réelle du produit des taxes d'octroi en 1901 comparé au produit de 1900 se trouve être ainsi réellement de 253,574 fr. 43.

OFFRES D'EMPLOI

ON DEMANDE quelques individus de bonne volonté, passant pour être républicains, pour être candidats de l'U. S. et P. aux prochaines élections municipales. Inutile de se présenter si l'on n'est prêt à toutes les complaisances pour MM. les curés.

Le billet de confession sera exigé.

S'adresser à M. Ruttelet, ancien président de l'Union Catholique.

ABUS DE CONFIANCE. — La police de sûreté a arrêté hier matin, vers 10 heures, le nommé Oscar Desplanques, âgé de 34 ans, né à Lannoy, demeurant rue Fabert, 7, inculpé d'abus de confiance au préjudice de Franchois Adolphe, marchand de légumes, rue de Flandre, 38, qui l'avait envoyé vendre sa marchandise le 27 décembre dernier, et qui l'avait attendu avec la recette de l'après-midi, soit 19 fr. 40.

Il a été écroué au poste du 4e arrondissement.

VOLEURS ARRETES. — Le service de la sûreté a arrêté mardi à 6 heures du soir, place de la Gare, au Café de Paris, trois individus inculpés du vol de 7000 francs commis ces jours derniers à Croix, au préjudice de Mme veuve Deridder, ancienne bouchère, demeurant rue de la Makellerie, 38.

Ce sont les nommés Louis Vercomste, dit le Lapin, né à Roubaix, le 7 mai 1876, teinturier, rue de la Mackellerie, 36 ; Wittock Antoine, né à Roubaix, le 23 juin, 1872, peintre, demeurant rue d'Italie, 56 ; Deweder Gustave, né à Lille, le 14 mai 1863, tisserand et cabaretier, angle des rues de la Limite et de Thionville.

Ces individus faisaient la fête depuis le matin et depuis plusieurs jours. Au moment de leur arrestation, ils étaient encore nantis, le 1er de 32 fr. 70, le 2e, de 40 fr. 70, et le 3e, de 16 fr. 90. Ils ont changé dans le courant de la semaine, un billet de 500 francs, et un de 100 francs, chez Louise Houzé, cabaretière, rue du chemin de fer. Un autre billet de 100 francs a été changé par eux dans le même cabaret mardi soir.

Ils ont été conduits hier matin, devant M. Seguin, commissaire de police de Croix, chargé de l'enquête.

COUPS ET REBELLION — Richard Claeys, âgé de 21 ans, daubeur, rue de Flandre, 123, a été mis en état d'arrestation mercredi soir vers 4 heures et demie, sous l'inculpation de coups et rebellion envers l'agent Debaere.

UNE TROUVAILLE. — Les citoyens Jules Bauduin, César Leman et Piette, ont trouvé, mardi soir, vers 11 heures, un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'ils tiennent à la disposition de l'intéressé.

S'adresser rue Decrême, 110, à Roubaix.

LE VENTRE DE ROUBAIX. — En décembre dernier, il a été tué, à l'abattoir de Roubaix, 540 bœufs, vaches, ou taureaux ; 183 veaux ; 30 moutons ; 1 chèvre ; 580 porcs, chevaux, 84 ; mulets, 2.

Il a été saisi en totalité 2 vaches pour tuberculose, valeur 500 francs, et en partie pour le même motif 4 vaches, valeur 350 francs.

BRIS DE VERRES. — Mercredi soir, vers onze heures des individus inconnus après avoir brisé plusieurs verres à l'estaminet tenu par Marie Vaneste, boulevard Gambetta, à la suite d'une discussion, ont pris la fuite.

La police a ouvert une enquête.

EN VERTU D'UN MANDAT D'ARRET — Le sous-brigadier Cuvelier et l'agent de sûreté Paris, ont arrêté hier matin à 8 heures, en vertu d'un mandat d'arrêt du 29 novembre 1901, de M. Davaine, juge d'instruction à Lille, le nommé Brys, Robert-Charles-Antoine, né à Roubaix, le 8 février 1879, peigneur, demeurant boulevard de Metz, cour St-Henri, 10. Cet individu est inculpé de coups et rébellion, de complicité avec 5 autres individus, envers quatre agents de sûreté dans la nuit du 24 au 25 novembre dernier.

Il a été écroué au dépôt central et sera conduit ce matin devant M. le Procureur de la République.

Théâtres et Concerts

Grand-Théâtre-Hippodrome. — Dimanche 5 janvier 1902, à l'Hippodrome-Théâtre, pour la 7e représentation de l'abonnement : LA CAGNOTTE, de E. Labiche et A. Delacour, précédée de : EN MANCHES DE CHEMISE, de E. Labiche et A. Lefrancs.

Oh ! le joli spectacle et l'heureuse idée qu'a M. Ch. Baret de nous donner semblable régal et surtout avec les artistes de M. Baret qui sont toujours excellents. Nous n'hésitons pas à dire au public d'aller, sans crainte de déceptions, assister à cette belle soirée.

PARTI OUVRIER
Section Roubaisienne

ASSEMBLEE GENERALE

La Section roubaisienne se réunira en assemblée générale, le samedi 4 janvier, à huit heures et demie du soir, au local « La Paix ».

Ordre du jour très important.

N. B. — Les secrétaires de groupes sont priés de convoquer tous leurs membres pour cette réunion.

POUR LA PROPAGANDE. — Le secrétaire du Parti a reçu la somme de 1 franc de quelques amis du Fontenoy qui protestent contre la ténacité du bronze à Conquébaque boer.

ÉTAT CIVIL

De ROUBAIX du 1er et du 2 janvier

Naissances. — Marie Devilder, boulevard de Paris, 86. — Georges Hennion, rue du Caire, maisons Cruquenaire. — Edithe Masui, rue de Rome, cour Parent, 1. — Jean Denys, rue d'Alger, cour Ab-del-Kader, 2. — Désiré Desanois, rue de la Vigne, cour Delattre, 17. — Joseph Ionckheere, quai de Gravelines, cour Baudart, 2. — Marcelle Ladsous, rue d'Oran, 194. — Emilienne Detailleur, rue de l'Epeule, 104.

Emile Leire, rue du Tilleul, 257. — André Wattel, rue Daubenton, 13. — Céline Roty, rue de l'Ommelet, impasse Balzac, 70. — Marie Crepin, rue Ingres, 13. — Edmond Cornélie, rue Blanchemaille. — Raoul Batslé, rue de Condé, cour Degandt, 3. — Irma Herbaut, rue Watt, cour Six, 32. — Marguerite Montagne, rue Sainte-Thérèse, 63. — Victor Thiébaut, place de la Liberté, 5.

Décès. — Marie Vivequin, 28 ans, rue Pellart, 46. — Anne Rega, 63 ans, rue de Cohem, 78. — Elise Vandenbroucke, 2 ans, boulevard d'Halluin, 13. — Marcel Van Soye, 1 mois, rue de la Planche-Trouée, cour Florin, 8. — Maurice Vandendriessche, 9 ans, rue de Blanchemaille.

Marcel Daniel, 1 ans, boulevard de Strasbourg, 99. — Simonne Lava, 4 mois, rue Pas [illegible], 9. — Julia Delcdicque, 1 an, rue des Anges, cour Lagre, 10. — Fernand Dupont, 8 jours, rue de Blanchemaille. — Georges François, 20 ans, boulevard d'Halluin, 14. — Maria Losfeld, 4 mois, rue Fourcroy, 43. — Henry Billiet, 61 ans, rue de Lille, impasse des Arts, 10. — Camille Christiaens, 1 an, rue Larochefoucault, 78. — Hortense Belin, 42 ans, boulevard de Strasbourg, 114.

TOURCOING

ARRESTATION D'UN FRAUDEUR. — Mercredi soir, vers cinq heures, les douaniers Cattoire et Tramez ont arrêté à Neuville un sieur Jules Simoens, 22 ans, peigneur, né à Roncq et demeurant à Roubaix, qui était porteur d'un ballot de 32 kilos de café en fèves.

Simoens était accompagné d'un individu qui a pris la fuite à la vue des douaniers.

DESERTEUR. — La police de sûreté a arrêté, mercredi soir, au Couët, un nommé Albert Lelong, 22 ans, peigneur, né à Douchy (Nord), qui avait quitté sans permission, depuis la Noël, le 110e d'infanterie, en garnison à Dunkerque.

Lelong, qui est marié et père de deux enfants et dont la famille habite Denain, s'était réfugié en Belgique, d'où il fut expulsé pour vagabondage.

Il a été transféré à Lille hier matin.

AU FEU ! — Mercredi matin, vers quatre heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Joseph Huleux, 31 ans, épicier, rue St-Blaise, 105.

Des passants ayant aperçu de la fumée dans le magasin y pénétrèrent et éteignirent le feu avec quelques seaux d'eau.

Les dégâts, évalués à 50 francs, consistent en fournitures diverses d'épicerie.

Il y a assurance.

LES PLACES GRATUITES AU THEATRE. — Il est rappelé aux familles assistées du Bureau de bienfaisance que 50 cartes d'entrée gratuite sont à leur disposition pour la représentation du dimanche 5 janvier (théâtre Alexandre fils, rue de Tournai).

Tout amateur peut s'adresser à la Mairie, au bureau de la population, muni de sa carte d'assisté, de dix heures à midi et de deux heures à cinq heures du soir.

IVRESSE PUBLIQUE. — Un tisserand, Victor D..., 48 ans, qui avait probablement trop étrenné, a été l'objet d'une contravention pour ivresse publique.

ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier, jeudi, il est arrivé aux halles : Huitres, 4,600 ; lapins de garenne, 8 ; marée, 70 kilos ; harengs, 80 kilos ; carottes, 1,200 kilos ; choux, 15 sacs.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing des 1er et 2 janvier 1902

Naissances. — Désiré Vanden Broucke, rue de la Croix-Rouge, 304. — Maurice Rys, rue des Maraîchers. — Fernand Deblauwe, rue de Gand, 275. — Laure Devogel, rue de l'Hippodrome, 22. — Solange Mortelé, rue du Cimbale, 83. — Louis Deinecr, rue de Paris, 132. — Adèle Kint, rue des Coulons, 26. — Arthur Viaene, rue Saint-Roch, 5. — Louis Messelier, rue des Omnibus, 15. — Irène Amelinck, rue de Neuville. — Rachel Stevens, rue de Madrid, 20. — Olga Dubus, rue de Brest.

Décès. — Céline Glorieux, 66 ans, rue du Japon, 13. — Berthe Casier, 2 mois, rue des Coulons, 10. — Castel, mort-né, rue du Bois, 43. — Marceau Ponthieu, 6 mois, rue du Tilleul, cour Roussel. — Marie Colbaert, 30 ans, rue de Fleurus, 134. — Léonard Verschure, 77 ans, bobineur, rue de Roncq, 117. — Achille Bouaux, 8 mois, rue du Maréchal-Brune, 33.

SI VOUS VOULEZ
Manger votre appétit.
Réconforter votre sang.
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.

prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent **Vin de BANYULS-TRILLES**, quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets.

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefa[çons].

CE QUE L'ON RESSENT

Pourquoi ne guérit-on pas de suite quand on tousse ? la chose s'explique. Dès lors qu'il y a de l'irritation sur le poumon, la toux provoque un afflux sanguin constant, et la preuve c'est que parfois on crache le sang, il est donc très utile de calmer ces efforts qui fatiguent tant. Le SIROP de LORET a non seulement la propriété de calmer par la dilatation générale qu'il produit même sur les points qui ne respirent pas, mais il pousse à l'expectoration et par conséquent à la maturité du rhume. 1/2 fl. 1 fr. 75. Ent. 3 fr.

Dépôts : Pharmacies Decramer, Lepot, Danjou, Guermonprez, Bruneau, à Lille ; Fache, à Fives-Lille ; Bernamont, à Tourcoing ; Debaulleul, à Armentières ; Lesurque, à Douai ; Jonart, à Avesnes ; Gerreth et Duburcq, à Roubaix ; Duval, à Lillers ; Tronion, à Fourmies ; Dalle et Manguy, à Béthune ; Lhomme, à Hersin-Coupigny ; Solan, à Anzin ; Beck, Besnardet, Menche, à Valenciennes.

Lire aujourd'hui

Les Trois Mousquetaires

par

Alexandre DUMAS

Autour de Roubaix-Tourcoing

TOUFFLERS

La Fraude. — Mercredi vers trois heures du soir, Jean Laborde, préposé des douanes à Lannoy, était de service au Bon Poste, à Toufflers, lorsqu'il vit près de la plaine Boussemart, un individu qui à son approche prit la fuite ; il se mit à sa poursuite le long de la voie ferrée et le rejoignit près du pont de l'Equarissage, mais le fraudeur lui cria : « Si tu approches, je te tue ! »

Le douanier voulut le savoir, mais il reçut un violent coup de baton à l'épaule et des coups de poing dans la figure, et l'individu continua sa course.

Laborde le rejoignit une seconde fois à Hem, près du cimetière, mais le fraudeur se voyant pris, porta un coup de couteau au douanier, qui fort heureusement ne lui déchira que la manche de sa vareuse et de son gilet sans le blesser, et cette fois il réussit à s'échapper. Heureusement le douanier reconnut le fraudeur, c'est un nommé Decottignies.

La gendarmerie de Lannoy a ouvert une enquête.

WATTRELOS

ETAT CIVIL, du 2 janvier 1901. — *Naissances* — Clémence Coorevits, Martinoire. — Henri Bossard, rue Faidherbe. — Angèle Adam, Plouys. — Marie Hennion, Breuil. — Jeanne Deffrennes, Crétinier. — Albert Vancallemont, rue Traversière.

Décès. — Adrienne Brunin, 13 mois, rue de la Mairie. — Adolphe Vercamptes, 66 ans 5 mois, cabaretier, rue de Tourcoing. — Achille Salembier, 5 mois, Plouys. — Louis Hubaut, 56 ans 7 mois, tisserand, Plume.

LE NORD

LILLE

Le suicidé de Douvres

Dans notre dernier numéro, nous annoncions que le jeune homme qui s'était suicidé dans un hôtel à Douvres était, selon toute probabilité, un habitant de notre ville.

Il n'en est rien. La personne, dont on avait donné les initiales E. L., vient de nous écrire avec prière de rectifier. Il s'agirait simplement d'une fumisterie de ses amis qui auraient voulu faire croire à sa mort.

La plaisanterie est un peu macabre !

Reste maintenant à connaître l'identité exacte du cadavre de Douvres.

AU FEU ! AU FEU ! — Un commencement d'incendie a éclaté, hier, vers quatre heures et demie de l'après-midi, au numéro 90 du boulevard de la Liberté, dans une pièce mansardée, au troisième étage, servant de grenier et de débarrassoir à Mme Brumm, couturière, qui a ses ateliers et son appartement dans l'immeuble.

On crut d'abord à un feu de cheminée. Des passants et les agents Mordack et Werquin, porteurs de seaux d'eau, essayèrent d'arriver au troisième étage. Ils durent reculer ; l'escalier était plein de fumée.

D'autre part, de la rue on voyait la fumée sortir par les toits.

On dut, une seconde fois, téléphoner pour demander des secours.

A cinq heures, l'incendie était éteint.

Les dégâts peuvent être évalués à 2,000 francs environ. Il y a assurance.

Sur les lieux, M. Queutier, commissaire du 1er arrondissement, assurait le service d'ordre. Le service d'incendie était fait par les pompiers de la caserne Malus, de la Mairie et de la Halloterie, avec deux dévidoirs, sous les ordres de M. le capitaine Contamine.

On suppose que l'incendie a été allumé par un échauffement des bois de la toiture. Au moment où il a éclaté il n'y avait pas de feu dans les cheminées de l'immeuble.

Plus de trois cents curieux s'étaient portés sur le boulevard, et s'étaient massés sur le trottoir, en face de la maison incendiée.

Un pompier a été à demi asphyxié, mais il n'a pas tardé à reprendre ses sens.

VOL DE PLOMB. — Lundi dernier, des individus ont pénétré dans la gare de Fives et ont volé un saumon de plomb.

A la suite des recherches faites par la police les auteurs de ce vol viennent d'être découverts. Ce sont les nommés Julien Roussel, 27 ans, peigneur de lin, rue Malakoff, 5 ; Emile Wackes, 26 ans, charbonnier, rue Defaucomprez, 17 ; Pierre De Smet, 27 ans, rue Defaucomprez, 11 ; Pierre Vasseur, 34 ans, marchand de chiffons, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 15 bis.

Ces quatre individus ont été mis en état d'arrestation.

A LA GARE. — Hier, vers huit heures du matin, une locomotive se dirigeait vers le pont Ste-Agnès, lorsque, par suite d'un faux aiguillage, elle circula sur une autre voie sur laquelle arrivait un train de voyageurs.

Un tamponnement se produisit, mais fort heureusement, il n'y eut que des dégâts matériels. Les tampons furent brisés.

Aucun accident de personne à déplorer.

AUX TRAMWAYS. — M. Pruvost, conducteur de tramways, a trouvé, mercredi, dans une voiture de la ligne I un portemonnaie contenant la somme de 110 francs, qu'il s'est empressé de déposer au kiosque de la gare.

Quelques instants après, le propriétaire du portemonnaie venait en reprendre possession.

UN DESERTEUR. — Hier matin, la gendarmerie de Lille a mis en état d'arrestation le nommé Alphonse Duguy, 26 ans, journalier, né à Saint-Philibert (Vendée).

Ce soldat, qui a quitté son corps le 1896, 12 juin, appartenait au 7e régiment d'infanterie de marine.

Il a été remis entre les mains des autorités militaires.

COLLISION ENTRE VOITURE ET CARS. — Une voiture appartenant à Mme Bae passait hier près de la porte de Dunkerque. Le conducteur voulut traverser la voie suivie par le car M ; le car I arrivait en sens inverse. Il fut impossible au conducteur de se garer.

Un choc violent eut lieu et la voiture prise entre les deux cars a été fortement endommagée.

Pas d'accident de personnes.

ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE. — Dimanche prochain, à neuf heures un quart du matin, conférence, au Cercle militaire pour MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale faisant partie de l'école de tir et d'instruction militaire.

Sujet traité : la Mobilisation.

FAUSSE ALERTE. — Hier soir, vers neuf heures un quart, le téléphone signalait au poste des *pompiers de la rue Malus qu'un incendie venait* d'éclater rue Mercier.

Nos pompiers s'y rendirent avec pompe et dévidoir. Ce n'était qu'une fausse alerte !

LES ACCIDENTS DE LA RUE. — Hier, vers trois heures et demie, le car G. numéro 284, conduit par le cocher Minet, venant de Lille, descendait la pente vers la gare de Fives, lorsque le cocher d'un camion, chargé de céruse, voulut faire traverser la ligne du tramway à son équipage.

Malheureusement il n'en eut pas le temps, et une collision se produisit entre le camion et l'arrière du car. Au choc, Mme Allemal Isabelle, 6, rue de l'Amiral-Courbet, est tombée et s'est faite de légères contusions à la jambe droite.

Soignée par M. le docteur Vanheuverswyn, elle a pu regagner son domicile.

Le camion de céruse était conduit par M. J.-B. Debrulle, 72 ans, demeurant 60, rue Jean-Bart, à Hellemmes, et appartenait à M. Berbt, rue de Lannoy, à Lille.

A L'OCCASION DU JOUR DE L'AN. — Les nommés Edouard Couvelier, 21 ans, maçon, rue Monge, 27 ; Henri Herbaut, 19 ans, maçon, rue de Seclin, 6 ; Paul Deckmuydt, 21 ans, marchand des quatre saisons, rue Monge, 29, ont été mis hier en état d'arrestation pour vol de liqueurs et d'une somme de 4 francs dans un compteur à gaz, commis au préjudice de Mme Waucquier, cabaretière, rue de Seclin, 6.

FEU DE CHEMINEE. — Un feu de cheminée a éclaté, hier soir, vers neuf heures quarante-cinq, rue des Stations, 28, chez M. Tavernier, débitant de tabacs. Rapidement éteint ; dégâts insignifiants.

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND THEATRE DE LILLE
(Direction A. Bourdette)

Vendredi 3 janvier. — Spectacle à prix réduits. — **FAUST** opéra en 5 actes.

Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures.

Places gratuites de 7201 à 7600.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 2 janvier 1901

Présidence de M. SEE, vice-président

AFFAIRES DIVERSES. — Huit flagrants délits, à la première audience de cette année, devant la troisième chambre correctionnelle. Quelques fraudeurs, un mendiant, un vagabond, une fille soumise effrontée et deux poivrots trop tapageurs et irrespectueux de l'uniforme du garde-champêtre.

Signalons seulement les malheurs de la fille soumise susmentionnée, et nous nous en tiendrons là pour ne pas augmenter la fatigue de nos lecteurs en ce lendemain de fête...

Adèle Lecourt, 34 ans, 11 condamnations, a eu la bonne fortune, le 27 décembre, dans la nuit, de rencontrer, au cabaret de la *Sociale*, rue des Etaques, un M. Fortuné..., marchand de fromages à H... venu à Lille avec 255 francs pour faire des achats.

Par suite d'une prédisposition particulière à ce jour-là, les quelques verres qu'avait absorbés M. F... l'avaient étourdi, et c'est sans connaissance qu'il s'était laissé emmener au fameux cabaret par un inconnu auquel il avait offert une chope.

Quand M. F... sortait de son état lamentable, il constata que son portemonnaie avait disparu. D'autre part, une fille soumise, Adèle Lecourt, qui l'avait suivi à la cour, s'était, un peu plus tard, montrée plus riche que ne le comportaient ses moyens d'existence.

Sur la plainte de M. F..., la police ouvrit une enquête qui provoqua l'arrestation et les demi aveux de la fille.

Adèle Lecourt est condamnée en un an et un jour d'emprisonnement.

Me HACCART.

Oui, c'est peu coûteux, et chic tout de [même]
D'offrir du Congo, ce savon qu'on aime

A TRAVERS LE DEPARTEMENT

LA CHAPELLE D'ARMENTIÈRES

UN ENFANT MORTELLEMENT BRULÉ

Dans la journée de jeudi, vers dix heures, un enfant de trois ans, nommé Maurice Sobrie, dont les parents demeurent à La Chocque, territoire de la Chapelle d'Armentières, a fait une chute dans un chaudron plein d'eau bouillante, pendant que sa mère était sortie puiser de l'eau.

Le chaudron dans lequel l'enfant est tombé avait été déposé à terre par Mme Sobrie, en vue de tremper sa lessive.

Brûlé grièvement au ventre et sur tout le reste du corps, la victime succomba deux heures plus tard, malgré les soins dévoués de M. le docteur Baroux.

HAUBOURDIN

LES VOLS. — A diverses reprises, des voleurs inconnus ont soustrait, au préjudice de M. Bouzet, fabricant de pannes, à Haubourdin, environ 3,000 kilogrammes de charbon sur un bateau en déchargement rue du Port.

Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, d'audacieux malfaiteurs ont pénétré à l'aide d'escalade dans le grenier du magasin de M. Duflot, successeur de M. Bosquette, marchand d'articles émaillés, demeurant rue de l'Abattoir, et ont enlevé pour environ deux cents francs de marchandises telles que : moulins à café, cafetières, alambics, etc., etc.

Le magasin de M. Duflot est situé à environ trente mètres de son habitation et est gardé par un chien de forte taille, qui n'a pas dû aboyer, car les voisins ne se rappellent avoir entendu aucun bruit dans la nuit.

A l'aide d'une échelle, les voleurs sont parvenus jusqu'au toit, et, après avoir enlevé quelques tuiles, ont pénétré par cette ouverture et commis leur acte audacieux.

Toutes les marchandises volées ont été retrouvées le lendemain dans un aqueduc près du canal à 200 mètres de là. Ils étaient enfermés dans un sac et prêts à être enlevés sous peu.

Les auteurs de cet acte audacieux sont également inconnus.

Dans la même nuit, une tentative de vol a été commise chez M. Boyaval, brasseur, rue de Lille.

Les malfaiteurs ont escaladé une grille de deux mètres cinquante centimètres de haut, qui donne sur un préau, à côté de la maison d'habitation. Dans cette rue de Lille, il passe constamment du monde, elle a surtout été animée dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier.

Ils ont longé ce préau et sont ainsi arrivés à une espèce de couloir qui relie le préau à la cour de la brasserie, où se trouvent, dans le milieu, le bureau et la caisse.

Après avoir enduit de terre-glaise un des carreaux de l'unique fenêtre du bureau, ils l'ont brisé.

Ils pensaient faire jouer l'espagnolette pour entrer dans la place, mais ils ont sans doute été dérangés dans «leur travail» par les sonneries d'avertissement, car ils se sont retirés sans commettre de plus grand dommage.

M. Boyaval, dont la chambre à coucher ouvre sur la cour de la brasserie, a été réveillé par la sonnerie et a voulu ouvrir la fenêtre, mais n'a pu y parvenir. C'est alors qu'il prévint de la même façon les carretons qui couchent dans les écuries, ce qui fit sauver les audacieux escarpes.

Mercredi, vers sept heures du soir, le maréchal-des-logis de gendarmerie d'Haubourdin, accompagné du gendarme Lecocq, suivaient le chemin du rivage, lorsqu'ils virent venir vers eux un individu porteur d'un sac sur le dos.

A leur vue, l'homme jeta sa charge et se sauva à toutes jambes sans pouvoir être rejoint.

Le sac contenait une cinquantaine de kilos de maïs, volés sans doute chez un négociant des environs.

---

daient sa visite, étant donné la nouvelle du crime auquel étaient mêlés la fille du forçat et son gendre.

— Vous avez été malade ? demanda le père en apercevant le visiteur. Votre figure..

— Un peu. Je ne suis pas sorti depuis hier.

— Il fallait nous prévenir! Alors vous ignorez la grande nouvelle ?

— Le suicide de M. de Tréfeuilles ? Fumeron me l'a conté. Après lui Jacques est monté en bavarder. Il s'imagine que le comte des Gaviers va être arrêté, sa femme irait rejoindre...

La mère Jacquin interrompit.

Sûr ! qu'on arrêtera le comte des Gaviers ! C'est lui qui a fait le coup ! Si on ne l'arrêtait pas il y aurait une émeute. Ça serait un scandale !

Suzanne regardait Auguste de son œil bleu candide et intelligent.

Elle s'étonnait de voir son fiancé si pâle, si inquiet, si énervé.

Dans les villages, la curiosité est un fléau car elle amène la médisance, la calomnie, elle alimente la méchanceté, cause mille maux.

Plus de dix personnes avaient parlé à l'aînée des Jacquin du manège de Geneviève des Gaviers qui s'affichait avec Auguste.

Soit brutalement, soit par insinuations, on lui apprit que la comtesse se promenait, à la nuit close, en coupé avec le beau Barrois, que l'autre dimanche ils s'étaient promenés sur le bord de l'Escaut, cueillant des fleurs des champs.

Elle eut volontiers interdit aux mauvaises langues de continuer, elle écouta tout de même les appréciations que soulevaient ces incidents.

«C'est une fine mouche, la fille à Chambon gâtée depuis son enfance, ajoutant la corruption de son entourage actuel aux mauvais principes de la maison du faubourg où elle grandissait dans les pires exemples. Elle a été chargée d'empêcher Barrois d'agir, car le tribun d'Anzin avait commencé à organiser la révolte. Il s'est arrêté depuis que la comtesse Chambon lui fait les yeux doux et lui cueille des paquerettes. Vieille histoire !..

Et lui est ahuri, il ne comprend pas, ne veut pas comprendre. Les camarades ont remarqué son désir de solitude, son inquiétude ; on dirait qu'il lutte contre un amour naissant...

Et patatis, et patata !

Suzanne avait souffert de cela, d'autant plus qu'elle s'était bien aperçue aussi du changement opéré dans le caractère d'Auguste.

Il était trop aimant ou pas assez, il exigea qu'on avançât le mariage, et, depuis, venait moins souvent, ne parlant presque jamais des Chambon.

Les plus naïves des femmes ont la notion très nette de ces sentiments dont un homme ne se rend pas bien compte. Tandis que Barrois était en proie à ses tiraillements, Suzanne les expliquait, les suivait.

Et aujourd'hui, alors qu'un accident très grave survenait, menaçant pour le repos de cette Geneviève, Suzanne trouvait Auguste bien anxieux.

Il jouait la comédie et semblait se désintéresser de ce drame. Il parvenait à tromper les parents de Suzanne, mais non la jeune fille.

C'était donc vrai qu'il en était épris !

Dam ! Elle s'expliquait cette passion ! Elle savait bien la force de séduction d'une grande dame adulée, riche, belle ! Cela flattait la vanité de l'ouvrier recherché par cette comtesse. Cela le changeait, lui causait des frissons nouveaux.

Elle en pleura, la nuit, espérant tout de même.

Peut-être Auguste poursuivait son but, organisait cette révolte prêchée si longtemps.

Non ! à présent elle comprenait !

Son fiancé était torturé par les douleurs de la comtesse, effrayé des dangers courus par elle.

— Que t'a dit Mandoret, en plus de ses espérances ? Il n'y a pas de détails sur le crime ?

— Pense pas. Je lui ai même fait remarquer ceci : Rien ne prouve que ce soit un crime, et le parquet, ami des riches, verra volontiers un suicide, pour peu que la blessure se prête à cette erreur voulue.

— Il paraît dit la mère. J'ai causé avec un habitant d'Aulnoy. Le corps a un seul coup dans la région du cœur. Un désespéré aurait pu se faire cette blessure.

Auguste respira mieux.

— On se répète que le comte est en fuite, en revanche ajouta le père.

— En fuite ?

— En tous cas, il n'est pas au château des Gaviers.

— Où est-il ?

— Sais rien. On ne l'a pas vu. S'il ne se présente pas, cela sera clair. Ce sera un aveu formel.

Auguste interrogea à son tour, d'une voix mal assurée.

— La comtesse ?

— Elle est là. On dit tant de choses !... Elle aurait un autre amoureux qui aurait tué le premier.

Barrois s'attendait à cette phrase. Elle lui mit cependant un frisson glacé aux moelles.

— Ah !

— Oh ! qui peut savoir ! On va aligner des sottises et des cancans.

— Le procureur est allé au château ? demanda Suzanne.

La mère répondit :

— Oui. Il y était à midi. Avec le juge d'instruction, un petit chauve. Ils se sont fait conduire ensuite à Aulnoy, pour fouiller dans les papiers. Le pauvre marquis de Tréfeuilles a pu laisser un mot d'écrit pour expliquer son suicide.

— Ou qui mettrait les magistrats sur la piste observa Suzanne.

Mais le mineur, haussant les épaules.

— C'est de la bêtise tout ça ! La vérité est évidente ! C'est le comte des Gaviers qui a tué l'amant de sa femme !

Barrois secoua la tête :

— L'amant de sa femme... En est-on sûr ? C'est une excuse facile ! On peut accuser cent personnes, dans ce cas ! Madame des Gaviers est très coquette

Jacquin sourit :

— Ma foi ! on m'a bien dit qu'elle te faisait des avances !

Il ne nia pas

— Elle a été charmante envers un compagnon, un ami de son père. Avancer est un mot impropre, mais elle m'a toujours traité en camarade. Il est vrai qu'elle me croit de force à protéger son père contre...

— Pourquoi n'est-il pas venu vous voir, le père Chambon ? A cette heure il a besoin d'appui, car on l'accusera d'être dans cette histoire.

— Le père de Gen... de Geneviève et de Madeleine ?

— Un forçat ! Vous verrez qu'on dira que c'est lui qui a fait le coup !

La conversation roula encore un moment sur ce sujet.

A six heures et demie, le père Jacquin, à son futur gendre :

— Tu soupes avec nous ?

— Volontiers.

— On te mettra une côtelette sur le grille, puisque tu es un peu fatigué.

— Oh ! inutile ! Je mangerai comme vous.

— Nous avons une soupe aux lentilles, dit la mère, et du veau rôti.

— Parfait !

Suzanne mit le couvert, la mère Jacquin passa dans la cuisine pour donner un dernier coup d'œil à son carré de veau.

Le père sortit une fiole de vermouth et deux verres. Les hommes burent à la santé des dames et au triomphe des idées de justice.

— La soupe est servie !

On prit place autour d'une table ronde, à toile cirée propre, surmontée d'une soupière entourée d'assiettes blanches.

Du linge blanc, des couverts de métal d'Alger, une suspension claire qui envoyait des étoiles des cristaux sur le bord des assiettes.

Autour d'eux, un mobilier de gens économes mais à leur aise, soigneux sans avarice, aimant à être bien logés, sans chercher à éblouir les visiteurs.

Barrois songea au souper de cette nuit.

Quelle différence !

Là-bas, le luxe troublant, les parfums qui énervent, les baisers qui brûlent ; ici la fiancée candide dans un décor simple, des parents au bon sourire, une cuisine économique mais agréable et saine.

Auguste mangea avec appétit. La veille, il n'avait pas soupé, ni déjeuné ce matin ; il n'avait pris, depuis trente six heures, que trois petits gâteaux dans du thé.

Suzanne, sans qu'on put s'en douter, examinait son fiancé

— Il est touché par ce drame, murmurait-elle. Ou il est fou de cette comtesse, ou bien...

Elle n'osait continuer.

Naturellement, on bavarda encore du crime de Curgies. C'était prévu.

On parla du vieux Chambon ; du marquis de Tréfeuilles pour qui le vieux Jacquin avait travaillé jadis, avant d'être mineur ; de la police, de tout ce qui touchait à ce mystère.

Barrois ne parvenait pas à retrouver son aplomb.

Il se fut cru plus fort...

Car, après tout, il n'avait rien à se reprocher !

Il n'était pour rien dans ce crime, dans ce fait divers. Il avait, étant fiancé, accueilli les avances d'une belle dame ?

Comme disait Fumeron : « En voilà une affaire ! » C'était très avouable.

Les Jacquin comprendraient ça, Suzanne pardonnerait ; les femmes vous aiment davantage lorsqu'on les trompe. Il suffisait que son fiancé fût désiré par d'autres pour que la blonde fillette l'adora plus éperdument.

Alors, pourquoi ces pleurs, ces tressaillements, ces angoisses ?

Comment Auguste Barrois la terreur des patrons, le tribun acclamé, pouvait-il redouter quelque chose de mal de cette aventure ?

Au besoin il dirait à ses amis :

— Quoi ? A ma place vous en auriez fait autant !

Et tous riraient, en approuvant.

C'est égal, quelle sotte histoire !...

Le carré de veau fut délicieux. Une salade des près lui succéda, et un morceau de gruyère.

On prit le café autour du feu de charbon ravivé.

Le père Jacquin fuma une grosse pipe de Belgique, bourrée d'excellent tabac de contrebande, Barrois roula une cigarette.

Suzanne ôta le couvert, arrangea les chaises, vint s'asseoir au coin du feu, pour coudre une robe.

Le jeune homme, tourné vers le père Jacquin, ne voyait guère Suzanne ; celle-ci au contraire, levait sans cesse son regard vers Auguste.

On lisait dans ses yeux bleus, profonds et veloutés, une grande tristesse indéfinissable, une sorte de compassion et de dégoût ; mais bientôt la bonté ordinaire de la fillette revenait effacer les premiers sentiments.

(A suivre.)